RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9D64B294-5B3D-4178-B51B-C9DFD5887822

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 Euros

Siège social :
Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN

306 590 233 R.C.S. LYON

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit Février à onze heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée « A.M.S.V. », au capital de trois cent cinquante mille Euros, dont le siège est à Pusignan (69330) Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant convocation par lettre individuelle, simple, adressée par le Président.

Tous les membres de l'assemblée ont signé la feuille de présence, lors de leur entrée en séance, pour eux ou comme mandataires.

Puis, il est procédé à la composition du bureau :

- L.A. BROC SARL (le « Président ») préside la séance en sa qualité de Président.

- L.A. BROC SARL et Monsieur Christian BROCARD, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont désigné comme scrutateurs,

- Monsieur Christian BROCARD est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, TOUTES LES actions sont présentes ou représentées sur les six mille cinq cent soixante (6.560) composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau à la disposition des actionnaires :

* Un exemplaire des statuts de la Société,
* Un exemplaire de la lettre de convocation,
* La liste des actionnaires,
* L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024,
* Le rapport du Président,
* Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
* Le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
* Le texte des résolutions proposées,

DS CB

…/…

Docusign Envelope ID: 9D64B294-5B3D-4178-B51B-C9DFD5887822

…/…

* Les pouvoirs des actionnaires représentés.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements qui doivent être communiqués aux actionnaires sur leur demande expresse, leur ont été adressés conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2024 ;** Approbation du compte de résultat, du bilan et de l'annexe de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 ; quitus au Président et au Commissaire aux comptes,

- Affectation du résultat,

- Approbation des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce,

- Approbation éventuelle des charges non déductibles fiscalement conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

- Rémunération du Président et du Directeur Général,

- Mandat des Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant,

- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il est donné lecture :

* Du rapport du Président,
* Des rapports du Commissaire aux comptes,

sur le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte, lorsque personne ne demande plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

…

SEPTIEME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Titulaire
Cabinet Jean-Pierre CONSTANT (devenu INELYS AUDIT)

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2030** :

DS CB

…/…

Docusign Envelope ID: 9D64B294-5B3D-4178-B51B-C9DFD5887822

…/…

INELYS AUDIT
(anciennement CABINET JEAN-PIERRE CONSTANT)
66, quai Charles de Gaulle
Cité Internationale
69006 LYON

Sa rémunération sera fixée conformément aux dispositions en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉSOLUTION
Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Suppléant
Monsieur Philippe GAUCHER

L'Assemblée Générale décide, compte tenu des nouvelles règles, de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de Monsieur Philippe GAUCHER, le Commissaire aux comptes Titulaire ci-dessus renouvelé étant une société pluripersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

t tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé, après lecture faite.

LE PRÉSIDENT
SARL L.A. BROC

LES SCRUTATEURS
SARL L.A. BROC
Christian BROCARD



LE SECRETAIRE
Christian BROCARD

DocuSigned by:
[redacted]
651DCD15645B4F6...

